

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Décadi 30 Pluviôse, an V.

(Samedi 18 Février 1797.)

Violentes tempêtes arrivées sur les côtes d'Espagne. — Nomination du général Mack au commandement en chef des troupes portugaises. — Découverte faite par les Français d'une conspiration pour livrer Bologne et Ferrare aux troupes du pape. — Nouvelles des bords du Rhin. — Incendie arrivé à Paris. — Fouds accordés au ministre de la marine. — Discussion sur les prêtres réfractaires.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ESPAGNE.

De Cadix, le 11 janvier.

Depuis un mois tous nos parages sont agités par des tempêtes continuelles; un grand nombre de vaisseaux ont été endommagés dans cette rade. Ces ouragans sont ordinairement suivis de pluies considérables. Le Guadalquivir s'est débordé avec une rapidité effrayante; il en est résulté de grands désastres à Séville & dans toute l'Andalousie; un grand nombre de maisons, de moulins, de ponts même ont été emportés par les eaux.

On écrit de Gibraltar que les tempêtes s'y sont fait sentir comme sur toute la côte d'Espagne; plusieurs vaisseaux anglais, emportés par les ouragans, ont été jetés sur les côtes d'Afrique & de Malaga,

AUTRICHE.

De Vienne, le 31 janvier.

Ensuite de la demande faite par la cour de Lisbonne, le général Mack vient d'être chargé du commandement en chef des troupes portugaises; il partira incessamment pour le Portugal.

Le recrutement se continue avec succès & avec beaucoup d'ordre.

ITALIE.

De Bologne, le 20 janvier.

Le congrès cispadan, que le général Buonaparte avoit ajourné & transféré à Modene, reprend aujourd'hui ses séances. On croit qu'elles seront beaucoup plus tranquilles que celles qu'il a tenues à Reggio. Ce qui a rendu les débats du congrès très-vifs & quelquefois tumultueux, c'est principalement l'opposition des députés de Bologne. Ils avoient consenti à l'unité indivisible; mais ils auroient voulu que ce ne fût en quelque sorte qu'un principe sans application, & pouvoir conserver la constitution qu'ils étoient donnée, & qui concentroit dans leurs mains

toute l'autorité. Il s'en faut cependant que la majorité des habitans de Bologne soient pour le fédéralisme.

De Livourne, le 21 janvier.

On mande de Florence que les Français ont surpris des lettres & découvert par ce moyen un complot que quelques particuliers, la plupart ci-devant sénateurs, avoient formé pour introduire les troupes du pape à Bologne & faciliter leur jonction avec les Autrichiens. Le complot s'étendoit aussi à Ferrare. On a arrêté plusieurs complices; les autres ont disparu.

Les lettres de la Romagne portent que dès qu'on y apprit l'arrivée des Français à Bologne, l'alarme fut universelle. L'armée papale a montré peu d'ardeur pour aller les combattre, & les désertions sont devenues plus fréquentes, malgré les grandes précautions qu'on prend pour les empêcher.

SUISSE.

De Bâle, le 10 février.

L'archiduc Charles est parti de Loerrach deux jours après la capitulation de la tête de pont, accompagné de son habile Mentor, le général Bellegarde; il a pris la route de Vienne; & nous avons reçu la nouvelle qu'il a passé le 5 de ce mois par Schaffouse.

Les lettres d'Insruck portent qu'il est impossible de concevoir le délabrement absolu dans lequel se trouve l'armée du général Alvinzy, si formidable il y a trois semaines. Tout est séparé, éparé, découragé, & les Français ne trouveront nulle part une grande résistance. Alvinzy a abandonné le Tyrol à son sort, & se retire avec les restes de son armée par le Pusterthal, entre l'évêché de Brixen & la Carinthie; l'infatigable Buonaparte ne lui laisse pas de repos; toutes les colonnes de son armée son en mouvement sur Bolsano, sur Brixen, sur Garitz & sur Trieste, tandis qu'une autre marche dans l'intérieur de l'état ecclésiastique.

BELGIQUE.

De Liège, le 25 pluviôse.

Des lettres particulières de Wesel portent que le roi de Prusse vient d'ordonner aux généraux qui ont com-

mandé à l'armée prussienne destinée à protéger la ligne de neutralité, d'apréter leurs équipages de campagne, & que l'état militaire va être mis sur pied de guerre. De telles dispositions, rapprochées de quelques autres circonstances qui ont été déjà remarquées, donnent lieu à des conjectures, que le tems ne tardera pas à vérifier. On mande aussi que le staibouder a passé de Londres à Berlin.

De Bruxelles, le 26 pluviôse.

Le général en chef Moreau, après avoir visité toutes les positions de la rive gauche du Rhin, depuis les frontières de la Suisse, est arrivé le 21 de ce mois à Cologne. La garnison, en grande tenue, s'est mise sous les armes pour le recevoir; tous les honneurs militaires lui ont été rendus. Moreau cherche à connoître les talens des généraux de l'armée de Sambre & Meuse, afin de les employer ensuite suivant leur capacité & les circonstances. Ce brave général, qui a illustré son nom par les plus grands exploits, n'est âgé que d'environ 28 ans. Il va se rendre à Dusseldorf, de-là à Maëstricht, & ensuite à Paris. Les mêmes lettres des bords du Rhin, qui nous donnent ces détails, ajoutent que la division du général Bernadotte, qui avoit pris des cantonnemens d'hiver dans les environs de Thionville & de Metz, & que l'on croyoit destinée pour l'Italie, va revenir sur les bords du Rhin.

Nous apprenons par des lettres de Gand, que la brigade de gendarmerie, stationnée au village de Maldegheim, dans la Flandre, vient d'y arrêter huit émigrés français, dont quelques-uns d'un grand nom, venant de Hambourg; ils avoient traversé toute la Hollande avec succès, & cherchoient à gagner les frontières de leur patrie pour y rentrer. Ils étoient en plus grand nombre; mais plusieurs ont trouvé le moyen de s'évader. On a trouvé sur ceux qui sont arrêtés une grande quantité de lettres chiffrées & des passe-ports en bonne forme, les uns délivrés par les agens de la république auprès des villes anseatiques, & les autres par des administrations municipales des départemens réunis. Il paroît que ces émigrés vont être transférés ici, pour y être jugés, à ce que l'on assure, par une commission militaire.

Le registre ouvert pour l'inscription civique, a été fermé hier. Il est douloureux de le dire; mais l'insouciance des habitans de cette commune pour les affaires publiques, est telle, qu'à peine la douzième partie des citoyens qui ont le droit d'assister aux assemblées primaires se sont présentés pour être inscrits sur le registre. La même apathie regnée dans les autres départemens réunis. Il en résultera que la faction des *patriotes exclusifs*, ne trouvant rien qui la contredise, portera à toutes les fonctions publiques ses partisans & ses amis.

F R A N C E.

De Paris, le 29 pluviôse.

Un violent incendie a éclaté hier chez un chandelier, auprès de l'église Saint-Roch. Le feu a pris au second étage, & a consumé d'abord les escaliers; ensuite que les malheureux, renfermés dans les étages supérieurs, se sont trouvés sans retraite: plusieurs ont pris le parti de se précipiter de la fenêtre à la hauteur d'un troisième & d'un quatrième étage. Un pere de famille a sauvé quatre de ses enfans & sa femme, en leur tendant une corde; des hommes intrépides grimpoient pour aller les recevoir.

Toujours occupé de sauver sa famille, ce malheureux pere n'a pu se sauver lui-même; il a péri. Un chef de pompier, qui, en montant tout près des parties embrasées, avoit sauvé plusieurs personnes, s'est vu obligé de se précipiter tout-à-coup pour échapper à la flamme; il s'est cassé la jambe. Les grenadiers du corps législatif ont montré le plus grand zèle à sauver les citoyens. Un grand nombre de personnes a péri; rien n'a été sauvé de cette maison. On espere que, malgré l'insensibilité qu'on sent aujourd'hui à soulager les malheureux, les victimes de l'incendie recevront des soulagemens.

Des scélérats se sont introduits, le 2, sur les huit heures du soir, dans une maison du faubourg du Temple, n° 25, & sont entrés chez une citoyenne nommée Hogelianne, se sont emparés d'elle sans aucun égard pour son état de grossesse avancée, lui ont lié les mains derrière le dos, couvert les yeux d'un mouchoir, & l'ont ainsi attachée à son lit, la tête en bas. Ils ont ensuite forcé son armoire, volé quelques louis, des effets, & se sont enfuis sans la délier. Ses cris ayant fait venir des voisins, on est arrivé assez à tems pour lui donner des secours.

Le ministre de l'intérieur a remis au directoire un rapport sur sa mission dans les neuf départemens réunis.

« L'un des objets principaux dont le directoire exécutif m'avoit chargé, dit ce ministre, étoit de connoître l'esprit public des départemens réunis. Etranger à ce pays, comme aux factions qui les ont long-tems divisés, n'y ayant aucune relation particulière, je ne pouvois consulter que le peuple, en l'observant, pour connoître son opinion: lui seul a été mon guide dans mes observations générales; quelques hommes honnêtes jouissant de l'estime publique, m'ont aidé dans mes observations particulières.

« L'empressement d'un peuple peu curieux, & sur-tout peu démonstratif, est une forte indication de son opinion.

« Par-tout je l'ai vu se porter en foule sur mon passage; dans les grandes communes, sa joie s'est manifestée par des illuminations, des feux d'artifice, des feux de joie, & par des devises en l'honneur de la république & du gouvernement. Par-tout les cris répétés de *vive la république!* ont annoncé les véritables sentimens du peuple ».

Le ministre rend compte ici des témoignages signalés d'attachement à la république qu'il a reçus des peuples dans tous les lieux où il a passé. Nous avons publié ces détails dans le tems. Il continue ainsi :

« La route de Gand à Anvers m'a présenté les superbes villages de Lockren & de Saint-Nicolas, composés l'un & l'autre de 12 à 14 mille ames: ici même empressement, mêmes démonstrations de la part des autorités constituées & des habitans.

« Arrivé à la tête de Flandres, sur les bords de l'Escaut, j'y trouvai l'état-major d'Anvers & des députations des administrations.

« Ma traversée sur l'Escaut dura près d'un quart-d'heure: la beauté du site, celle du fleuve, les salves d'artillerie de la citadelle & des vaisseaux ont disparu à mes yeux, à la vue d'un peuple immense répandu sur les quais & sur la rive du côté d'Anvers; les cris de *vive la république!* se mêlèrent au bruit des fanfares & de la musique de la ville.

» Les
peuple
la comm
connoît
à faire
» La
imposat
tour de
cutif. Il
sondes
d'après
» J'ai
j'ai reçu
ne devo
qui les
sement
de la l
ranlit.
» Ce
tions,
son con
fiance.
» Ces
des aut
sujet de
au direc

Le di
républ
un pied
du 26
Art
quelque
années
plus tar
Sont
1°. L
de leur
vité de
2°. L
remplac
été acc
3°. L
tions o
d'exemp
près les
conform
an 4°.

Le m
pour sa

C.

Hier
de la co
d'electio
Doming
l'Aude)
Un m

» Les mêmes témoignages de satisfaction de la part du peuple, furent encore plus sensibles au moment où, avec la commission de la marine, j'allai visiter le port & reconnoître les projets de cette commission, sur les travaux à faire pour le rendre propre à la marine militaire.

» La nature a tout fait pour l'établissement le plus imposant. Le rapport du ministre de la marine, au retour de la commission, en convaincra le directoire exécutif. Il ne manquoit plus qu'à connoître l'exactitude des sondes jusqu'à Flessingues. La commission s'en occupe, d'après mon autorisation.

» J'aurois encore plus abrégé les détails de l'accueil que j'ai reçu dans les départemens que j'ai parcourus, s'ils ne devoient pas servir à faire connoître l'opinion du peuple qui les habite. Il n'auroit pas manifesté tant d'empressement, tant d'enthousiasme, s'il n'étoit réellement amant de la liberté & attaché au gouvernement qui la lui garantit.

» Ce n'est pas cependant qu'il ne fasse des réclamations, qu'il ne présente des vues pour l'amélioration de son commerce; mais il les fait avec sagesse & avec confiance.

» Ces demandes, mes observations sur la composition des autorités constituées & sur quelques abus, seront le sujet du second rapport que je ne tarderai pas à présenter au directoire exécutif.

Le directoire exécutif voulant mettre les armées de la république à l'ouverture de la campagne prochaine, sur un pied respectable, a publié l'arrêté suivant, en date du 26 pluviôse.

Art. 1^{er}. Tous les militaires absens de leurs corps, pour quelques motifs que ce soit, sont tenus de rejoindre les armées dans le plus court délai possible, & de partir au plus tard, pour s'y rendre, le 1^{er} germinal prochain.

Sont exceptés seulement de cette disposition :

1^o. Les officiers de tous grades, destitués ou suspendus de leurs fonctions, qui ne seroient point remis en activité de service;

2^o. Les officiers & sous-officiers réformés, & attendant remplacement, ainsi que ceux dont les démissions ont été acceptées;

3^o. Les sous-officiers & volontaires, porteurs d'exemptions ou de congés définitifs, ainsi que ceux munis d'exemptions provisoires des commissaires du directoire près les départemens ou des états-majors des armées, conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 ventôse, an 4^e.

Le même arrêté contient le détail des mesures à prendre pour sa pleine exécution.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen Riou.

Séance du 29 pluviôse.

Hier le bureau avoit proposé au conseil pour membres de la commission qui devra examiner les procès-verbaux d'élection des députés au corps législatif nommés à Saint-Domingue, les citoyens Echassériaux l'ainé, Fabre (de l'Aude), Daunou, Villers & Lamarque.

Un membre représenta aussitôt que jusqu'à présent le

conseil avoit toujours nommé au scrutin les commissions chargées de vérifier les pouvoirs des députés : Je ne pense pas, a-t-il ajouté, que la commission veuille changer ce mode; en conséquence, je demande que cette commission soit, dans la prochaine séance, nommée par la voie du scrutin.

Cette proposition ayant été adoptée, l'on a aujourd'hui procédé au scrutin, & les membres qui ont réuni la majorité des suffrages sont les citoyens Doucot, Izoard, Blad, Dumolard & Boissy.

Le conseil prend deux résolutions, par lesquelles il met 1200 mille francs à la disposition du ministre des relations extérieures & 12 millions 500 mille francs à la disposition du ministre de la marine.

On lit une pétition signée par des citoyens qui s'intitulent *les républicains de Never*. Ils se plaignent des maux qui affligent leur département & qu'ils attribuent au royalisme. Dumolard s'élève contre le titre que ces pétitionnaires s'arrogent d'une manière exclusive. Serions-nous revenus au tems où par des pétitions mensongères on arrachoit, dit-il, les mesures les plus désastreuses à la convention? Sans doute le royalisme est à redouter; mais ce qui lui fait des partisans ce sont les manoeuvres ténébreuses des scélérats qui appellent royalistes tous ceux qui n'ont pas partagé leur opprobre.

Il s'élève des murmures: Berlier va à la tribune; il annonce qu'il ne connoit pas les pétitionnaires, mais il voit en eux des patriotes honnêtes, dont les sentimens doivent être dans tous les cœurs. Sans cesse on s'élève à la tribune contre les anarchistes; pourquoi ne pas souffrir qu'on s'y élève aussi contre les royalistes?....

A l'ordre, s'écrie-t-on: à l'ordre.

Berlier reprend la parole; il dit qu'il a voulu seulement s'expliquer sur la manière dont on accueille qui-conque à la tribune prononce le mot de royaliste. (On murmure).

L'opinant demande l'insertion au procès-verbal de la pétition qu'on vient de lire.

Bien étoit à la tribune; l'agitation étoit vive; on demandoit l'ordre du jour; Bion insistoit pour être entendu. Le conseil met fin à ces débats en passant à l'ordre du jour sur le tout; mais le calme ne devoit pas durer long-tems.

Il arrive un message du directoire exécutif, auquel sont jointes 70 liasses de piéces nouvelles sur les troubles qu'excitent les prêtres réfractaires, ainsi qu'un mémoire du ministre de la police & deux autres mémoires des commissaires du directoire près l'administration du département de l'Eure & le tribunal de police correctionnelle du département des Landes.

Ce dernier commissaire écrit au ministre que dans le département des Landes les prêtres disent la messe dans les chambres, confessent, prêchent & abusent de toute manière de leur ministère pour allumer le feu du fanatisme & ressusciter des Vendées.

L'un d'eux, après une messe qu'il venoit de célébrer avec la plus grande solennité, fit un discours aux assistants, dans lequel il leur disoit: Mes freres, nous sommes enfin revenus parmi vous, comme nous l'avions prévu; après avoir courageusement lutté contre les brigands qui ont mis à mort le meilleur des rois, sa compagne, son fils & sa sœur, il ne nous reste qu'à vous indiquer le moyen de chasser les usurpateurs; nous vous avertissons

que nous ne pourrions pas donner l'absolution aux ouvriers ou à toutes autres personnes qui travailleroient pour la république ; mais ce qu'il faut faire sur-tout , c'est de ne point payer les impositions ; par là vous ferez manquer la solde des troupes ; quand elles ne seront plus payées , elles désertent ; alors l'empereur pourra entrer sur notre territoire & rétablir l'ancien ordre de choses.

Le commissaire du directoire exécutif , qui transmet ce discours , ajoute : Il n'y a point de loix pour ces délits ; que le conseil des cinq-cents gémissent de son insouciance ; c'est lui qui nous a plongés dans le gouffre où nous sommes.

Rouyer prend la parole ; ce commissaire a tort , dit-il , de nous accuser d'insouciance. (On murmure .) N'avez-vous pas nommé une commission pour vous proposer des mesures contre les prêtres qui troublent la tranquillité publique ? Son travail est achevé ; le rapporteur est prêt : il peut , si vous l'exigez , monter à l'instant à la tribune.

Plusieurs voix. — Oui ! oui !

D'autres voix. — A demain.

Rouyer. — Vous voyez que j'ai eu raison de dire que le reproche qu'on nous adresse n'est pas fondé.

Boissy propose qu'il soit fait un message au directoire exécutif , afin de savoir quelles mesures il a prises pour faire punir le prêtre qui a tenu ce discours séditieux : (il s'éleve des murmures .) Plusieurs membres demandent l'ordre du jour. Boissy , qui descendoit de la tribune , y remonte. Que ceux qui demandent l'ordre du jour , s'écrient-ils , paroissent à cette tribune & le motivent.

Il a raison , s'écrient un grand nombre de voix.

Hardy a la parole ; il craint qu'on ne détourne l'attention du conseil : il s'agit , non d'un individu , mais du mal que font tous les prêtres rentrés , tous les émigrés rentrés , tous les calomniateurs à leurs gages.

C'est sur eux que le prétendu Louis XVIII compte ; on l'a vu par les piéces saisies sur les derniers conspirateurs ; le prétendant se lève aussi d'une certaine société . . .

Une voix. — Cluhy.

Hardy. — Je n'ai nommé personne ; si l'on met un nom au bas du portrait , ce ne sera pas ma faute ; mais ce sera convenir qu'on a trouvé de la ressemblance entre le portrait tracé dans les piéces & la société qu'on désigneroit. Quant aux moyens . . .

Ce sont les anarchistes , crie un membre.

Vous m'interrompez toujours , répond Hardy : oui , ce sont les anarchistes , mais les ennemis publics confondent avec eux les meilleurs patriotes : n'ont-ils pas rangé parmi les journaux jacobins le Rédacteur , le Journal des Défenseurs de la Patrie ? Maintenant si vous ne savez pas ce qu'ils entendent par jacobins , c'est que vous ne voulez pas le savoir.

Le moyen de ramener l'ordre , le calme , le bonheur , est d'achever voire loi contre les calomniateurs , & de chasser à tous prix les prêtres & les émigrés rentrés.

Hardy demande qu'on s'occupe aujourd'hui de la loi sur les délits de la presse , & que les piéces sur les prêtres soient renvoyées à la commission , en la chargeant de faire son rapport demain.

Duprat dit que lors de ce rapport il prouvera qu'on vient de désigner comme perturbateurs dans le département des Landes des prêtres morts , des octogénaires & des agonisants.

Le renvoi est ordonné.

On insiste pour le message au directoire. Roux s'y oppose.

Dumolard soutient que cette mesure est conforme à la constitution & convenable ; il fait sentir qu'il y auroit du danger à trop écouter des prêtres parlant contre d'autres prêtres par rivalité peut-être & jalousie de métier.

Le message sera fait.

Après une longue discussion relative aux délits de la presse , & dans laquelle Boissy a rappelé que le représentant Louvet est poursuivi en ce moment devant un tribunal comme calomniateur , le conseil a décidé que les articles relatifs aux membres du corps législatif seront distraits de la résolution & ajournés jusqu'au rapport , qui devra lui être fait d'ici à trois jours , sur le mode à suivre en général pour mettre les représentants du peuple en jugement pour les faits de police.

Bourse du 29 pluviôse.

Amsterdam... 60 ⁵ / ₈ , 61 ¹ / ₄ ⁵ / ₈ .	Lausanne... 2 ¹ / ₂ à ³ / ₂ 3 mois.
Idem courant... 58 ³ / ₄ .	Londres... 25 l.
Hambourg... 192 ¹ / ₂ , 190 ¹ / ₂ .	Inscriptions 8 l. 15 s. , 9 l. 5
Madrid... 11 l. 2 s. ¹ / ₂ .	à 10 s.
Madrid effect. 13 l. 10 s. à 7 ¹ / ₂ .	Mandat 28 s. , 28 ¹ / ₂ , 27 , 27 ¹ / ₂ ,
Cadix... 11 l.	28 ¹ / ₂ .
Cadix effective... 13 l. 5 s.	Or fin... 103 l.
Gènes... 92 , 90 ¹ / ₂ .	Ling. d'arg... 50 l. 10 s.
Livourne... 101 30 j.	Piastre... 5 l. 5 s. 3 d.
Bâle... 2 ¹ / ₂ 3 mois.	Quadruple... 79 l. 15 s.
Lyon... au pair.	Ducat d'Hol... 11 l. 10 s.
Marseille... au pair.	Souverain... 33 l. 17 s. 6 d.
Bordeaux... 1 ¹ / ₄ 10 jours.	Guinée... 25 l. 4 s.

Esprit ⁵/₈ , 465 livres. — Eau-de-vie 22 deg. , 365 liv. — Huile d'olive , 1 liv. 6 s. — Café Martinique , 2 liv. — Idem Saint-Domingue , 1 liv. 16 s. — Sucre d'Ham-bourg , 2 l. 4 s. — Sucre d'Orléans , 2 l. 1 s. — Savon de Marseille , 1 liv. 1 s. — Chandelle , 12 s. — Poivre , 2 liv. 3 s. — Sel , 6 liv. 6 s. le ²/₅ . — Amidon , 8 s.

Conférences de Catherine II avec Louis XVI, Frédéric-le-Grand et Pierre-le-Grand, aux Champs-Blysées. A Paris, au bureau général des nouveautés, rue Gît-le-Cœur, n°. 16. Prix, 2 liv., & 2 liv. 10 sols franc de port.

La Politique d'Aristote, ou la Science des Gouvernemens, ouvrage traduit du grec, par le citoyen Champagne, directeur de l'institut des boursiers du collège de l'Égalité. A Paris, chez Laran, libraire, palais Eglé, galerie du côté de la rue des Bons-Enfants, n°. 181, & chez Antoine Baillet, imprimeur, rue Neuve Saint-Augustin, n°. 742.

Extrait d'un Mémoire sur les moyens de porter toutes les manufactures et le commerce de France au plus haut degré de splendeur et d'utilité publique.

Il a été présenté à l'assemblée des négocians français, par le citoyen Guillaud, manufacturier de Saint-Etienne, & négociant à Lyon, actuellement à Paris. A Paris, chez Dupont, libraire, rue de la Loi, n°. 1252; & à Lyon, chez la veuve Rusan, rue Mercière.